



## Communiqué de presse

Mardi 7 août 2012

### **Notre Dame des Landes, un projet à remiser au hangar**

Les enquêtes publiques *loi sur l'eau* concernant le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes (44) débutées le 21 juin 2012 se clôturent ce jour. France Nature Environnement, ses associations membres<sup>1</sup> ainsi que SOS Loire Vivante - ERN France y ont participé. Leur déposition commune demande à la commission d'enquête publique de donner un avis défavorable à la construction de cet aéroport en raison de son impact trop important sur les zones humides. Elles rappellent par ailleurs qu'une étude commandée par plusieurs élus locaux en 2011 confirme l'inutilité du projet et demandent qu'il soit abandonné au profit de la modernisation de l'aéroport de Nantes Atlantique. Explications.

#### **Une concertation du grand public au rabais**

Les enquêtes publiques, auxquelles ces différentes associations ont contribué, ont eu lieu en période estivale, ce qui est peu propice à la concertation du grand public. Le fait d'avoir lancé la démarche d'enquête publique seulement quinze jours avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière d'enquête publique plus favorable à la participation montre bien que les promoteurs de ce projet ne cherchent ni à favoriser la participation, ni la transparence.

#### **La compensation ne règle rien**

Au lieu de rechercher à éviter l'impact d'un tel projet en l'annulant tout simplement, le porteur du projet présente une méthode expérimentale de compensation des atteintes à l'environnement, incompatible avec les objectifs de protection des zones humides.

Pour Bernard Rousseau, responsable du pôle eau et milieux aquatiques à France Nature Environnement : *« cette infrastructure va faire disparaître près de cinq cents hectares de zones humides dont les fonctionnalités naturelles, lentement acquises au cours des siècles, entretiennent un bon état de biodiversité et concourent puissamment à la préservation de la qualité de l'eau et ceci sans possibilité de retour. C'est une escroquerie intellectuelle d'affirmer qu'en quelques années, et ailleurs, les aménageurs vont pouvoir reconstituer ce qu'ils ne connaissent pas. »*

Les porteurs de projets se comportent comme si notre territoire national était infini, en artificialisant, minéralisant, fragmentant toujours plus les espaces. C'est pourquoi FNE milite pour que la France atteigne l'objectif de zéro artificialisation nette du territoire d'ici à 2025, afin de stopper le gaspillage des espaces naturels et agricoles.

Pour Yves Lepage, président de FNE Pays de la Loire, " *On nous demande de nous prononcer sur des mesures visant à compenser la destruction de centaines d'hectares d'espaces naturels et agricoles alors que pour nous, seule l'annulation de ce projet est acceptable. Tout le reste n'est que de la poudre aux yeux*".

<sup>1</sup> FNE Pays de la Loire, Bretagne-Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et la LPO 44



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières  
de Bretagne

## Il faut rénover et non pas empiler

Le bureau d'étude néerlandais CE DELFT<sup>2</sup> a été missionné par le Cédpa (collectif des élus opposés localement au projet) pour conduire une étude sur le volet économique du projet. Cette étude conclut à l'inutilité du projet en remettant en cause les prévisions de croissance du trafic mises en avant par les porteurs du projet. Cette étude pointe du doigt la faiblesse du nombre de passagers par vol au regard de la taille de l'aéroport Nantes Atlantique dont elle préconise l'optimisation.

Michel Dubromel, Vice-président de FNE : « *A l'heure où le ministre des Transports évoque la nécessité de hiérarchiser les projets recensés dans le schéma national des infrastructures de transport au regard de l'état des finances publiques, il n'est pas pensable que ce projet d'aéroport, même défendu par le Premier ministre, puisse voir le jour alors que sa rentabilité n'est pas du tout assurée.* »

---

<sup>2</sup> [http://aerportnddl.fr/file/Etude\\_pertinence\\_economique\\_NDL\\_CEDPA\\_oct11.pdf](http://aerportnddl.fr/file/Etude_pertinence_economique_NDL_CEDPA_oct11.pdf)